



CGT ICTS
CGT Air France
Aéroport de Marseille-Provence

Marignane le 22 avril 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE
Le 22 avril 2013 aux aurores :
LES SALARIES EN GREVE ONT MANIFESTE
PACIFIQUEMENT CONTRE LA CASSE SOCIALE

Tôt ce matin, 22 avril 2013, les salariés des sociétés Air France (Transport de passagers) et ICTS (Sûreté) étaient en grève et ont manifesté ensemble dans l'aérogare pour soutenir leurs revendications respectives et leurs points de convergence.

Les points de convergence : l'emploi et les salaires au sein de chacune de ces entreprises, face aux méthodes patronales qui visent à réduire les acquis sociaux et la masse salariale en faisant feu de tous bois :

- des «NAO» caricaturales avec des propositions salariales indécentes (ces fameuses négociations annuelles obligatoires finalement dépouillées de toute obligation de l'employeur d'aboutir à une quelconque solution paritaire).
- L'hyper-précarité organisée : l'intérim devient pratiquement le mode normal de recrutement
- Les contrats à temps partiel à géométrie variable, modulés unilatéralement au gré de l'employeur qui pratique ce chantage à l'emploi, dans notre région déjà largement touchée par le chômage.
- Loi DIARD : cette loi applicable au transport aérien, sarkozyste et hypocrite, contraint les grévistes à un préavis individuel de grève ainsi qu'un préavis individuel de reprise du travail (!!!) sous peine de sanctions, avec des interprétations féodales qu'inventent les employeurs pour recruter par tous moyens du personnel de remplacement pendant la grève. Dans ce domaine, la Direction d'ICTS s'illustre à un point que la justice devra trancher.

Les Revendications spécifiques

- **Au sein d'ICTS** à l'aéroport de Marseille-Provence, les salariés refusent d'être les corvéables à merci du donneur d'ordre – la CCIMP qui gère l'aéroport – ni d'actionnaires qui réclament du dividende. La direction d'ICTS n'a pas hésité à faire appel à une société tierce pour exécuter le travail pendant les heures de grève, alors même qu'elle impose des procédures en vigueur nulle part ailleurs, lourdes de conséquences sur les conditions de travail des agents de sûreté et sur leur obligation de résultat en ce domaine.
- **Au sein d'Air France** à l'aéroport de Marseille-Provence, un conflit dure maintenant depuis plus de deux mois à l'initiative de la CGT et totalise déjà plus de 6000 heures de grève ! Face à une casse du socle social d'Air France, les salariés de manière quasi-unanime (+de 80% de grévistes) refusent de devoir travailler beaucoup plus et gagner beaucoup moins (à terme, moins 5000 euros/an), y compris de nombreux salariés en rupture avec les syndicats signataires de ces accords félons.

Contacts Presse :

ICTS : Valérie MORDEHAI 06 03 19 14 63

Air France : Aimé MUSTO 06 07 32 36 27